

DES REPÈRES



La Maison familiale rurale est une association où toutes les familles sont adhérentes de droit.



L'adhésion est formalisée par une cotisation, distincte des coûts de formation, et matérialisée par une carte d'adhérent.

Un abonnement au Lien, magazine trimestriel des MFR, est proposé afin que chaque famille puisse avoir accès à l'actualité des Maisons familiales, à des informations sur l'évolution des formations et à des sujets éducatifs importants.

La MFR est une association familiale, sans but lucratif, qui reconnaît la responsabilité des parents dans l'éducation de leur enfant.



FOCUS : LA VIE ASSOCIATIVE EN MFR

Pour que cette vie associative soit vivante et riche, les Maisons familiales rurales proposent à chaque famille de :

- Pouvoir **s'entretenir facilement** avec l'équipe de la MFR ;
- Participer à des **temps d'échanges** avec d'autres parents sur ses préoccupations éducatives ;
- Favoriser des **actions communes** entre parents pour résoudre certains problèmes matériels lorsque c'est possible, comme par exemple le transport à la MFR ou le logement durant les stages ;
- Être sollicitée pour des **rencontres** ou des soirées conviviales ;
- **Collaborer** à des jurys d'évaluations ou à des commissions ;
- **Valoriser ses compétences** ou ses savoir-faire pour animer une veillée, pour accompagner des visites d'étude ou des voyages, pour présenter son métier durant une séquence de cours... ;
- **Participer** à la vie de l'association au travers de l'assemblée générale annuelle, d'une élection au conseil d'administration...



QUELQUES SUGGESTIONS



Pour être actifs dans la MFR... Les occasions sont multiples :

- Invitations de la MFR : réunions, événements, assemblée générale de l'association... ;
- Coup de main pour des réalisations matérielles : contribution à l'organisation de la fête de l'association, de la journée porte ouverte ou d'une soirée, aide à la réalisation des petits travaux d'entretien si besoin... ;
- Activités éducatives en lien avec un moniteur ;
- Présence lors d'une sortie ou d'un voyage d'étude ;
- Témoignage sur son expérience de parents auprès de nouvelles familles ;
- Rencontre d'un groupe de jeunes pour présenter son métier, faire découvrir une passion ;
- ...

Pour que chaque famille contribue à faire connaître la MFR à d'autres familles :

- Valoriser la qualité de l'accompagnement et de l'encadrement des jeunes ;
- Mettre en avant les spécificités éducatives des MFR ;
- Souligner la convivialité entre familles et équipe.

Bon à savoir

Le conseil d'administration

L'association de la Maison familiale rurale « mandate » un conseil d'administration composé des membres **élus par l'assemblée générale** pour le suivi de ses activités. Ce conseil est formé de parents d'élèves qui s'engagent à participer activement et bénévolement au fonctionnement de la Maison familiale. **Chaque parent, membre de droit de l'association, peut faire acte de candidature** pour entrer au conseil d'administration.

Quelles questions une famille qui désire entrer dans le conseil d'administration peut-elle se poser ?

- Suis-je disponible pour assister aux réunions ?
- Quels sont les sujets abordés ?
- Quelle peut être ma contribution ?
- Comment m'impliquer progressivement ?
- ...

Avant de déposer une candidature, il est important d'en discuter avec le président et le directeur qui est le permanent de l'association.

NOTES PERSONNELLES


